

SEMESTRE 2 – DROIT DES AFFAIRES

Fiche 6 : Synthèse sur les principales formes juridiques des entreprises

	Entrepreneur individuel (EI)	SARL et EURL	SAS et SASU
Nombre de participants	1	Entre 1 et 100	Illimité
Responsabilité de l'entrepreneur	Limitée au patrimoine professionnel <i>(Loi du 14 février 2022)</i>	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Statuts à rédiger	Non	Oui	Oui
Patrimoine de l'entreprise	Distinct du patrimoine personnel	Propre à la société	Propre à la société
Capital social et montant	Sans objet	Obligatoire mais sans minimum	Obligatoire mais sans minimum
Apports en capital social	Sans objet	Apports en numéraire et en nature	Apports en numéraire et en nature
Prise de décisions	Entrepreneur individuel a tous les pouvoirs	Pouvoirs répartis entre le ou les gérant(s) et les associés	Pouvoirs répartis entre les dirigeants et les associés
Mode de direction	Entrepreneur individuel	Gérant personne physique associée ou non	Président et autres organes possibles, personne physique ou morale associée ou non
Dirigeant	Personne physique obligatoirement	Personne physique obligatoirement, associée ou non	Président obligatoire et autres organes possibles, personne physique ou morale associée ou non